

Au directeur de la publication « *Lettre de liaison du bureau national* »

Paris, le 16 septembre 2015.

Madame, Monsieur le Directeur de publication,

La lettre de liaison du bureau national n° 239, datée du 15 septembre 2015, consacre deux pages à une grave mise en cause de notre probité, notamment dans ces deux passages : « *Mardi 8 septembre en fin d'après midi, la banque où sont domiciliés les comptes du POI nous informait que Gérard Schivardi, Daniel Gluckstein et Jean Markun avaient décidé de mettre la main sur les fonds du POI* ». Plus loin, il est fait référence au fait que nous aurions engagé une action « *pour faire main basse sur ces fonds* ».

Par la présente, en application de la législation en vigueur sur le droit de réponse, nous vous prions d'adresser à tous les destinataires de votre lettre, qui a connu une large diffusion nationale et internationale parmi les adhérents du POI, mais également au-delà de ses rangs, l'information suivante au titre de notre droit de réponse :

« Gérard Schivardi, Daniel Gluckstein et Jean Markun, sommes les seuls représentants légaux de l'association Parti ouvrier indépendant, dont nous occupons les fonctions de « co-présidents » depuis sa constitution en 2008. En cette qualité, nous sommes les titulaires légaux du compte ouvert au nom de l'association. Rappelons qu'en tant que « co-présidents » nous sommes susceptibles de voir notre responsabilité engagée (sur un plan politique, mais aussi civil, voire pénal) en cas de dysfonctionnements dans la gestion du compte en cause.

Confrontés à la crise qui divise le bureau national du Parti ouvrier indépendant en deux, nous avons, le 5 septembre, en présence et en accord de 25 membres du bureau national, de la commission de contrôle et du conseil du parti, fait la déclaration suivante, consignée par écrit : « *Nous soussignés, secrétaires nationaux du Parti ouvrier indépendant, désignés comme mandataires du parti pour le représenter dans tous les domaines légaux et financiers, considérant la crise qui divise aujourd'hui le parti et son bureau national, soucieux de préserver les intérêts des militants, au plan politique et matériel, décidons d'ordonner à la banque où sont déposés les comptes du parti, Banque populaire, Rives de Paris, 10^e arrondissement, de bloquer l'ensemble des comptes du parti de manière temporaire, aussi longtemps que la solution à cette crise ne sera pas dégagée. Cela dans l'unique but d'éviter que les avoirs des militants ne soient confisqués par un groupe ou un autre* ».

En application de cette décision, nous nous sommes rendus le 8 septembre auprès de la banque. Nous avons appris que ce même jour des démarches avaient été entreprises par Jean-Charles Marquiset pour nous évincer et prendre le contrôle de ce compte. Sur conseil de la banque, nous avons alors pris la seule mesure de sauvegarde possible, à savoir le retrait de la délégation de signature dont bénéficiaient Jean-Charles Marquiset et Elisabeth Narcy et, conformément à notre décision du 5 septembre, le gel des comptes.

Toutefois, pour ne pas mettre en difficulté ceux qui pourtant sont les organisateurs de cette scission en cours du POI, nous avons, à deux reprises, donné notre accord pour que des chèques signés par Jean-Charles Marquiset et/ou Elisabeth Narcy soient honorés. Un premier chèque de 17 963.40 € correspondant à une décision de location de salle et un deuxième chèque de 4 346.36 € correspondant aux honoraires de l'huissier dont les services ont été requis... pour légitimer une prétendue réunion de bureau national au cours de laquelle notre « destitution » aurait été prononcée.

Ce sont les seules dépenses que nous avons autorisées. Aucune autre somme n'a donc été débitée sur les comptes de l'association Parti ouvrier indépendant depuis le 8 septembre. On voit par conséquent que loin de « mettre la main sur les fonds » du POI, nous n'avons fait qu'assurer la préservation de ces fonds qui nous étaient confiés afin qu'ils ne puissent être confisqués par quiconque (et les événements ont prouvé que le risque en était réel).

Les graves accusations portées dans cette lettre nous laissent toute possibilité de recourir à des actions en justice pour diffamation. Il n'y a eu, de notre part, non seulement aucune entorse au respect du mandat qui nous a été confié et aucune action permettant de mettre en doute notre honnêteté, mais au contraire une volonté de préserver les avoirs de tous les militants, au service de tous les militants.

Ce droit de réponse sera publié et adressé à tous ceux à qui ont été adressées les informations erronées, malveillantes et diffamatoires, contenues dans la lettre de liaison n° 239 sous réserve d'autres suites sur un autre plan.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur de publication ...

Daniel Gluckstein
Gérard Schivardi
Jean Markun

